



DELIBERATION

**présentée lors de l'Assemblée Générale de la CCI Haute-Savoie le 26 novembre 2020
et votée par consultation électronique le 1^{er} décembre 2020**

Délibération relative à la Désignation d'un membre de la CCI au sein de la Commission d'Organisation des Elections (COE)

CONTEXTE

La Commission d'Organisation des Elections -COE-, mentionnée aux articles L713-17 et R713-13 du Code de Commerce est une autorité administrative chargée de la régularité du scrutin, des opérations électorales et de proclamer les résultats.

Elle est présidée par le Préfet du département où est situé le siège de la CCI territoriale ou son représentant et comprend :

- le président de la juridiction de première instance compétente en matière commerciale dans le ressort de laquelle est situé le siège de la CCI territoriale ou son représentant,
- le Président de la CCI territoriale ou un membre désigné par ses soins,
- un membre de la CCI de région désigné par le Président de celle-ci.

La commission peut s'adjoindre, sur décision de son Président, autant de collaborateurs que nécessaire, ceux-ci pouvant être des agents de la Préfecture ou de la CCIT.

Cette commission a pour attributions : (R 713-14)

- de veiller à la conformité du matériel de vote (circulaires et bulletins de vote) des candidats,
- de valider ce matériel de vote présenté par les candidats,
- d'expédier aux électeurs le matériel de vote,
- d'organiser la réception des votes,
- d'organiser le dépouillement et le recensement des votes,
- de proclamer les résultats.

Le Préfet du département installe la COE au plus tard le 15 septembre précédant le scrutin.

Le secrétariat de la COE est assuré par le Directeur Général de la CCIT ou un représentant désigné par ses soins parmi les collaborateurs de la CCIT. Il peut être assisté par un collaborateur supplémentaire désigné par le Directeur Général de la CCIR de rattachement.

Compte tenu de ces dispositions, je vous propose la délibération suivante :

DELIBERATION

Conformément aux dispositions du Code de Commerce instituant une commission d'organisation des Elections (COE) dans le cadre des élections des membres des Chambres de Commerce et d'Industrie territoriales et de région

Les Membres Elus de la CCI de la Haute-Savoie, réunis en Assemblée Générale Statutaire, le Jeudi 26 Novembre 2020

Désignent Monsieur Jean-Louis HYZARD, Membre Elu de la Chambre de Commerce et d'Industrie Haute-Savoie pour siéger au sein de la Commission d'Organisation des Elections prochainement mise en place et Monsieur Henri PAYOT-PERTIN comme suppléant.

.../...

Résultat du vote

Quorum : 19

Nombre de membres : 38

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de membres présents : 27

BOURRET Marie-Elisabeth, BUCHHOLZER Jean-François, BUTTAY Jean-François, CARRIER Philippe, CECCON Christophe, DANOIS Véronique, DETURCHE Thierry, DIZERENS Sylvain, DUFOUR Annie, DUPESSEY Carole, FADILI Khadija, FEDELE Claude, FERIGO André, GAUD Yves-Edouard, HYZARD Jean-Louis, LATHUILLE Pierre, LAVILLA Dominique, MERMILLOD-BLONDIN Hubert, METRAL Guy, MICHAUD Isabelle, MONOD Grégory, PATUEL Isabelle, PAYOT-PERTIN Henri, PLANCHAMP Marie-Pierre, POCHARD Olivier, RAMEAUX Sophie, SADOUX Richard.

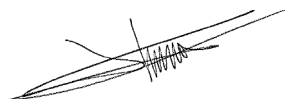
Nombre de voix pour : 27

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de refus de vote : 0

Le Secrétaire
Thierry DETURCHE



Le Président
Guy METRAL

